



## Conseil économique et social

Distr. générale  
29 juin 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 21-30 août 2007

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Rapports des gouvernements sur la situation  
dans leurs pays et sur les progrès accomplis  
quant à la normalisation des noms géographiques  
depuis la huitième Conférence**

### Normalisation des noms géographiques au Japon

#### Document présenté par le Japon\*\*

Les noms géographiques que les gens utilisent quotidiennement au Japon comprennent les innombrables noms des zones résidentielles et des caractéristiques naturelles. La collecte, l'arrangement et la normalisation de ces noms contribueront à promouvoir et à renforcer les activités économiques et sociales tout en facilitant l'effort de conservation des patrimoines historique et culturel. La normalisation des noms géographiques est une action bien coordonnée à laquelle participent diverses organisations compétentes qui ont chacune des tâches très précises.

#### A. Activités de normalisation de chaque organisation

##### 1. Normalisation des noms géographiques résidentiels

La loi régleme l'appellation administrative des municipalités et de leurs éléments hiérarchiques – quartiers urbains (*cho*), sections de village (*oaza*) et pâtés de maisons de village (*aza*), c'est-à-dire les noms géographiques résidentiels; les nouveaux noms et les zones qu'ils désignent sont publiés dans les journaux officiels du Gouvernement et des administrations préfectorales. Vu un tel contrôle juridique, il ne devrait pas y avoir de confusion résultant de prononciations ou de graphies différentes, etc. des noms géographiques résidentiels.

---

\* E/CONF.98/1.

\*\* Établi par le Japon.



## **2. Unification des noms géographiques des caractéristiques naturelles**

L'Institut des levés géographiques établit les cartes des zones émergées tandis que le Service hydrographique et océanographique des gardes-côtes japonais établit celles des zones essentiellement marines. Suite à l'utilisation de différents noms géographiques dans les cartes établies séparément par eux, les deux organismes sont convenus en 1960 de créer le Comité conjoint pour la normalisation des noms géographiques qui se réunit une ou deux fois par an.

Depuis sa création, ce comité procède, sur la base de chaque carte, à la normalisation des noms géographiques. Toutefois, ces informations ne s'appuyant sur aucune coordonnée géographique et vu le temps de travail considérable nécessaire, la méthode conventionnelle s'est heurtée à certains problèmes, de sorte que les noms géographiques n'ont pas été rapidement modifiés. C'est pourquoi on envisage désormais de nouveaux objectifs tels que la mise en place d'une base de données pouvant être utilisée avec le système d'information géographique.

## **3. Adoption de noms géographiques marins**

Les formes du relief sous-marin découvertes ou délimitées par les organismes japonais de topographie maritime se voient attribuer un nom officiel par le Service hydrographique et océanographique des gardes-côtes japonais, sur la base des recommandations du Comité japonais des noms des formes du relief sous-marin. Lors de ses délibérations, le Comité a évoqué « La normalisation des formes du relief sous-marin », établie conjointement par le Sous-Comité sur les noms des formes du relief sous-marin en vue de la carte générale bathymétrique des océans et le Groupe de travail sur les noms des formes du relief marin et sous-marin du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Depuis la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (2002), des noms ont été donnés à 40 formes du relief sous-marin, ce qui porte à 1 182 le nombre total actuel de noms de formes du relief sous-marin.

## **4. Adoption de noms géographiques de l'Antarctique**

À l'exception des caractéristiques géographiques propres à la région au sud située par 60° de latitude sud qui ont été nommées par d'autres pays soit utilisées internationalement, les caractéristiques topographiques découvertes par la Japanese Antarctic Research Expedition et les éléments d'une grande importance géodésique ou observationnelle ont reçu une appellation provisoire basée sur les règles concernant l'appellation des caractéristiques géographiques de l'Antarctique (décisions du siège de la Japanese Antarctic Research Expedition). Le Comité chargé de nommer les lieux de l'Antarctique présente ces noms provisoires au siège de la Japanese Antarctic Research Expedition, qui arrête les noms officiels. Actuellement, 314 noms ont été officiellement approuvés et enregistrés.

## **B. Nomenclature toponymique des noms géographiques nationaux**

En août 2007, le Gouvernement japonais a revu l'édition précédente (1997) de la nomenclature toponymique du Japon conformément aux résolutions des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. La nomenclature toponymique révisée contient environ 4 000 noms géographiques qui

apparaissent sur des cartes au 1/1 000 000 établies par l'Institut des levés géographiques ainsi que sur des cartes bathymétriques au 1/1 000 000 et sur des cartes internationales au 1/3 500 000 établies par le Service hydrographique et océanographique des gardes-côtes japonais.

---